

125^e congrès national des sapeurs-pompiers de France
26 – 29 septembre 2018 – Bourg-en-Bresse

RENCONTRE MANAGEMENT DE LA RESSOURCE

Ekinox – 27 septembre 2018

FACILITEZ-VOUS LE CONGRÈS ! TÉLÉCHARGEZ L'APPLI 100% MOBILE !



Toute l'actu du
Congrès en temps
réel



Exposants, lieux et heures des
conférences, dernières minutes...



pompiers.fr



[@PompiersFR](https://twitter.com/PompiersFR)



[/pompiers.france](https://facebook.com/pompiers.france)

**JOUEZ ET DÉFIEZ VOS PROCHES. FAITES CONNAÎTRE LE JEU
AU-DELÀ DE LA COMMUNAUTÉ DES SAPEURS-POMPIERS !**



Comment apprendre à sauver des vies ?

En regardant
l'intégrale de
Grey's Anatomy

En jouant sur
sauvequipeut.fr



**SAUVE
QUI VEUT**.FR

Le jeu en ligne qui peut
sauver des vies en vrai

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

INNOVATION ET INTELLIGENCE COLLECTIVE

LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE DEMAIN

Atraksis

Introduction



UBER



Intelligence collective

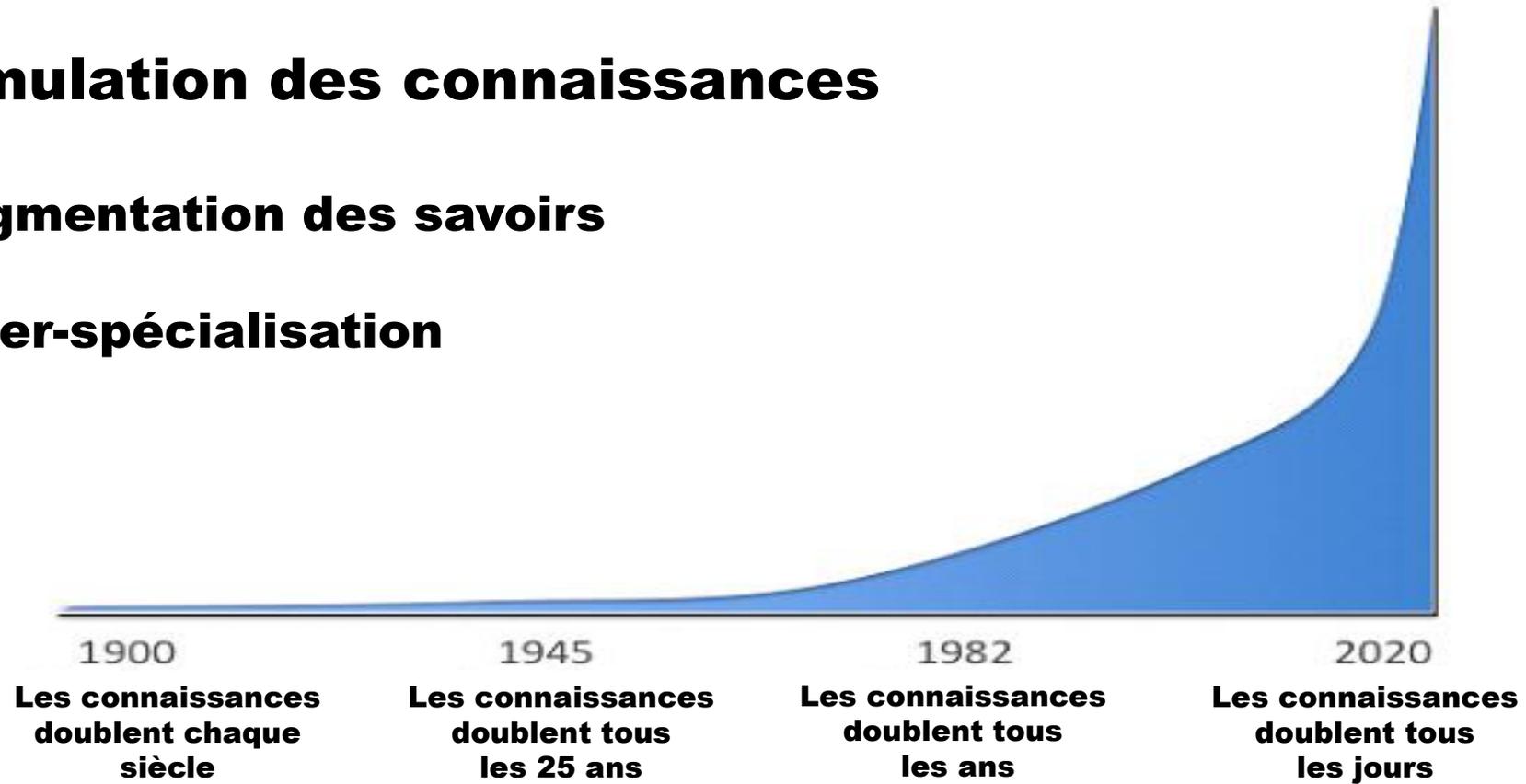
Capacités intellectuelles et cognitives d'un collectif

Résolution de problèmes complexes et globaux



Intelligence collective

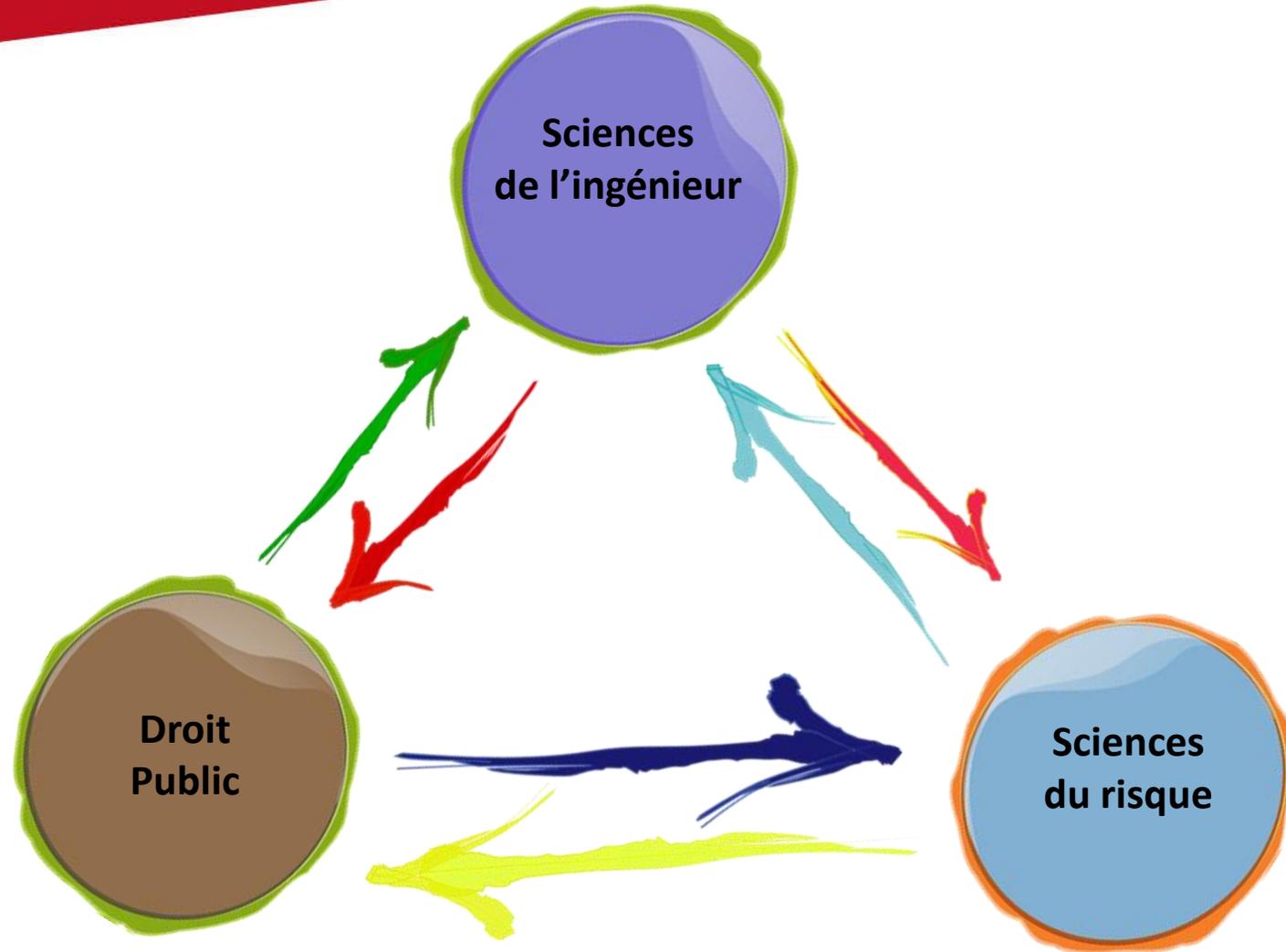
- **Accumulation des connaissances**
 - **Fragmentation des savoirs**
 - **Hyper-spécialisation**



Marc ROSENBERG

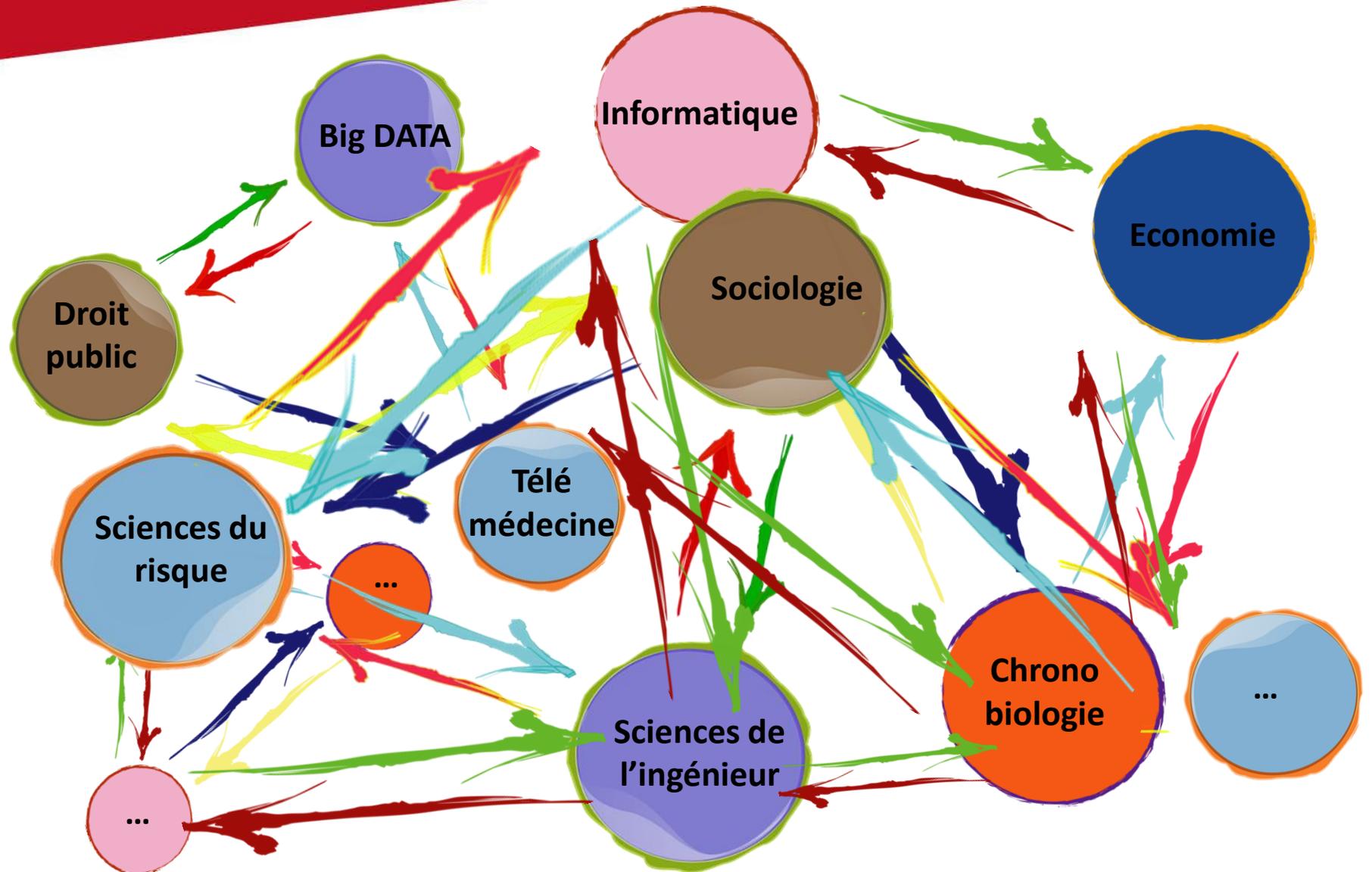
Intelligence collective

1990 - 2000



Intelligence collective

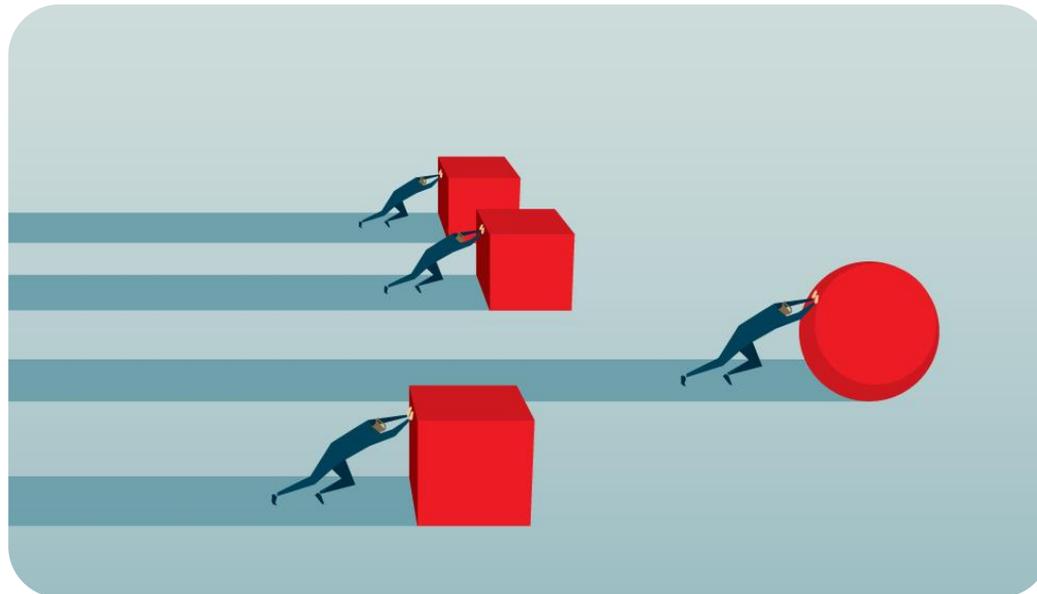
2020



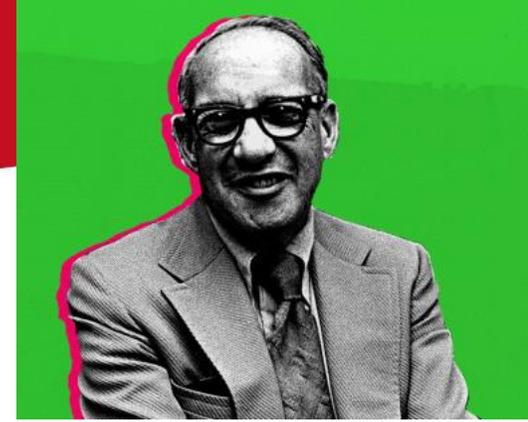
Innovation

Nouvelle idée - réalisation concrète - besoins utilisateurs

Avantages concurrentiels



Innovation



« L'innovation n'est pas un flash de génie.

C'est un travail difficile.

Et ce travail devrait être organisé comme une activité régulière de chaque unité de l'organisation, et ce à chaque niveau du management. »

Peter DRUCKER - Théoricien du management

Quatre piliers fondamentaux

- **Des espaces d'expressions**
- **Des espaces de liberté**
- **Un droit à l'erreur – une valorisation des essais**
- **Une gestion des connaissances/compétences**

Espaces d'expression



Wik' innovation

Espaces de liberté



Droit à l'erreur – valorisation des essais



Droit à l'erreur – valorisation des essais



Gestion des connaissances - compétences



Tefal[®]

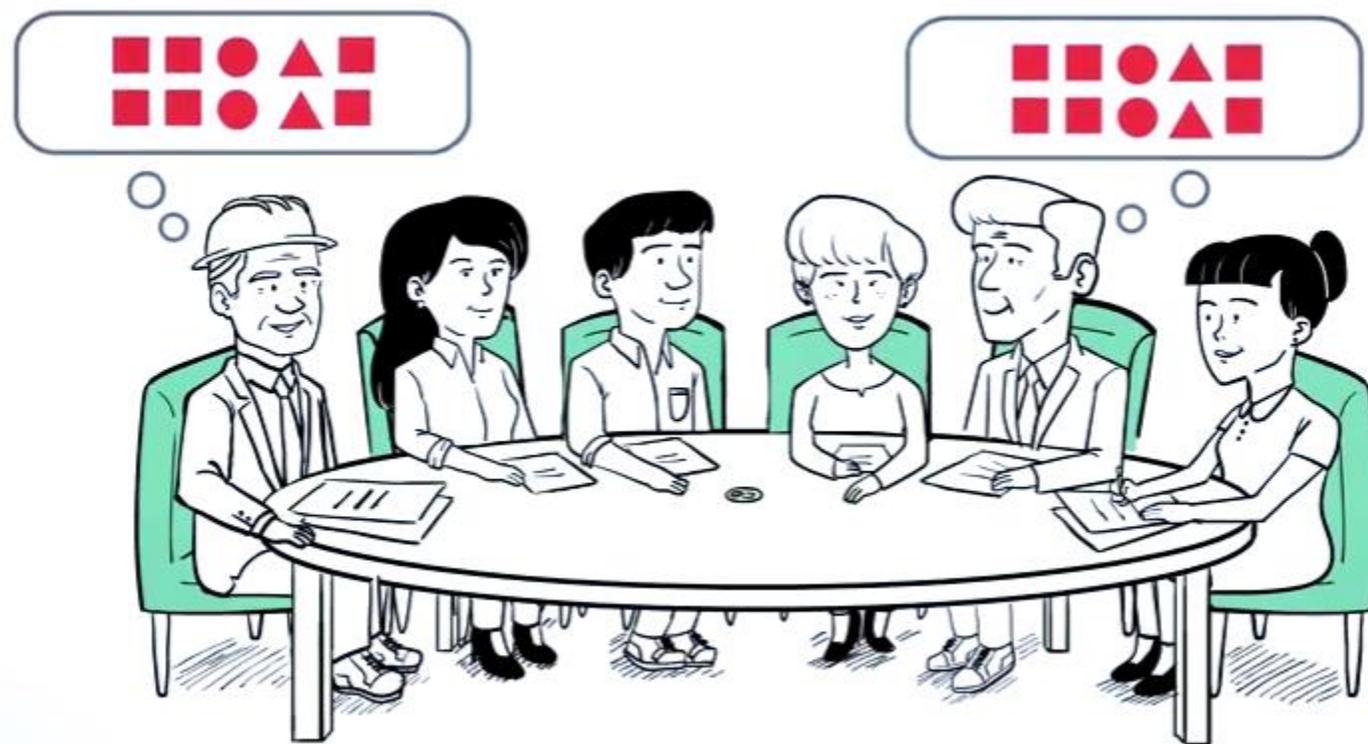
Deux impératifs préalables

- **Le portage institutionnel**
- **La diversité des profils**

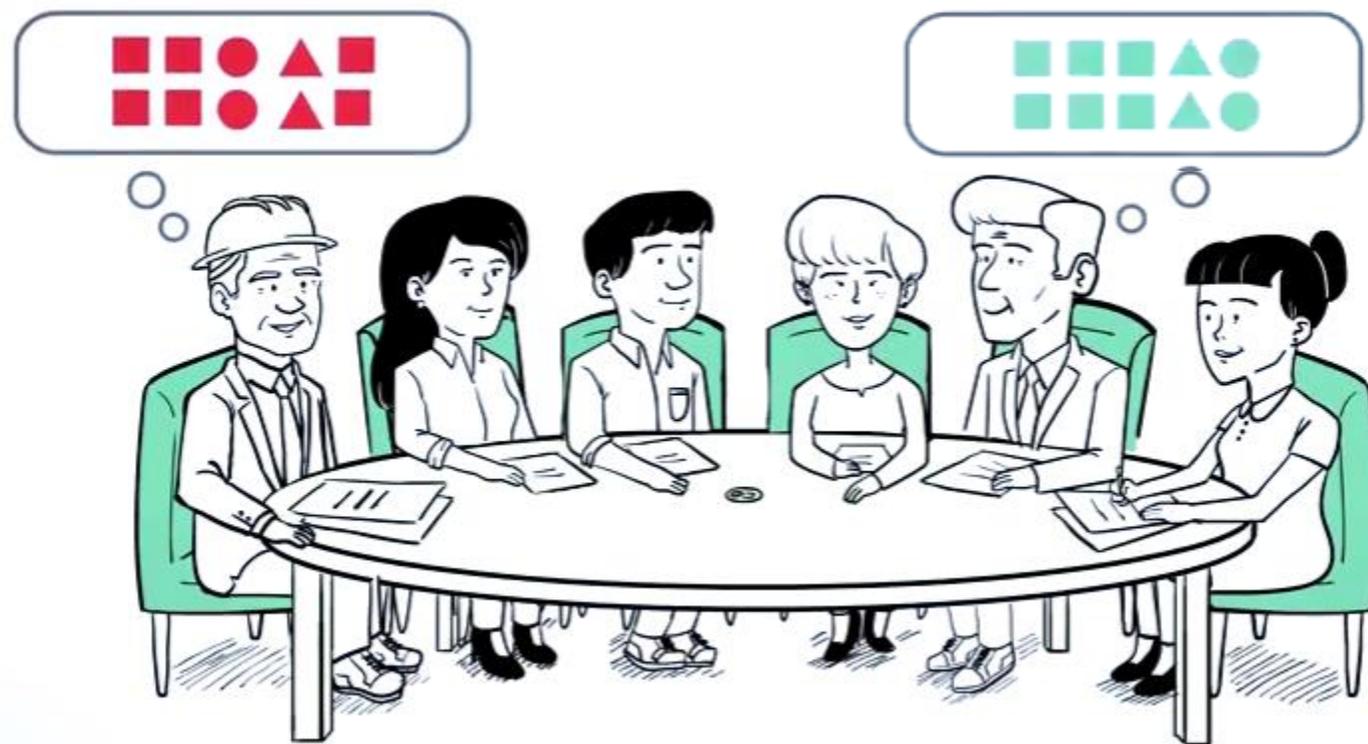
Portage institutionnel



La diversité des profils



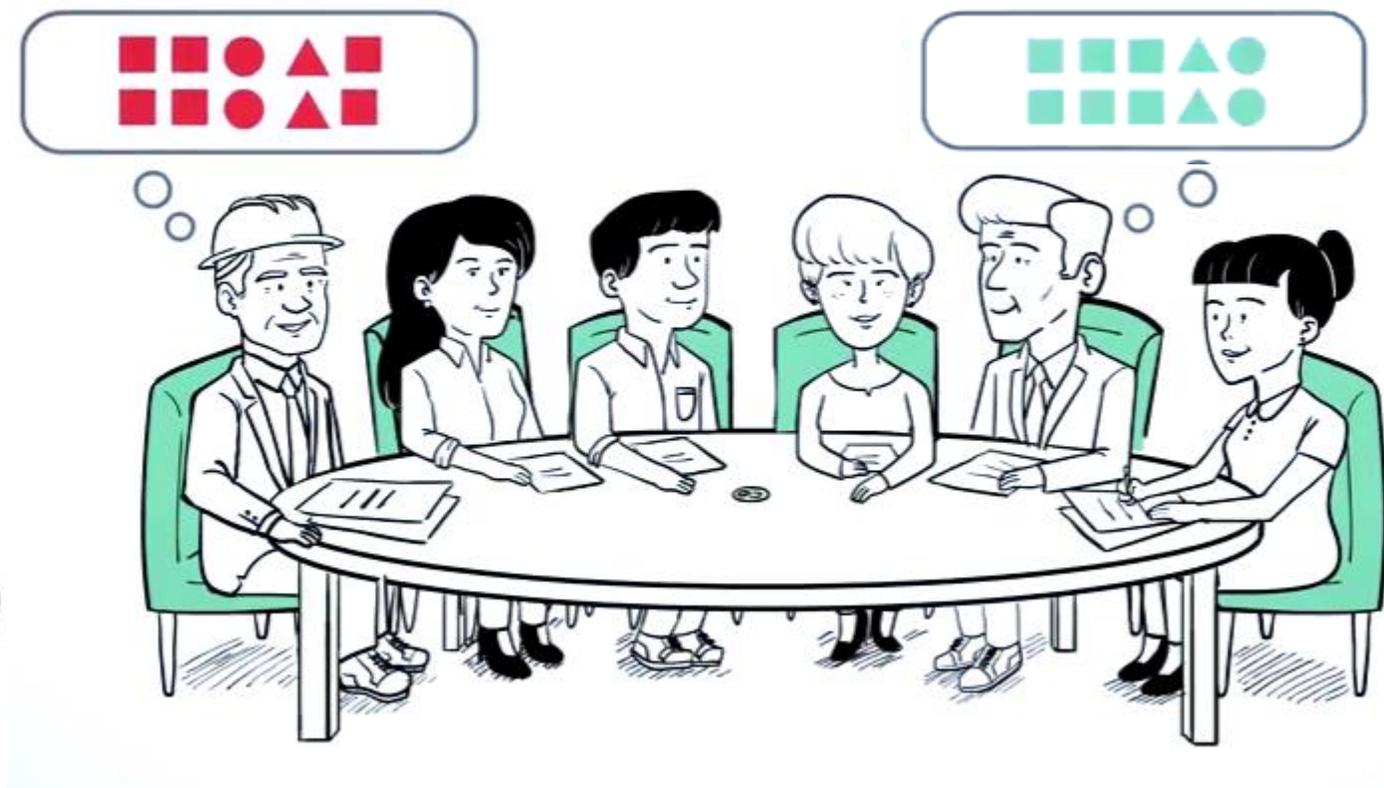
La diversité des profils



La diversité des profils

1^{er}

BONUS



La diversité des profils

2ème

BONUS



L'exemple d'un skipper – Eric Bellion

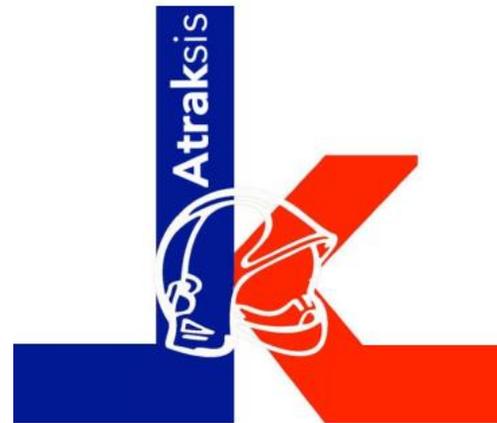


Conclusion

**L'innovation et l'intelligence collective,
deux pistes majeures à exploiter pour l'avenir
des services d'incendie et de secours.**

Le préalable impératif : la diversité des profils.

Conclusion



 [@comatraksis](#)

 [Atraksis communauté](#)

EVOLUTION DES ESD

Bilan et perspectives

Les ESD

- Lois du 27 décembre 2016 : 8 décrets d'applications
- Création d'un cadre d'emplois de conception et de direction
- Création d'emplois fonctionnels
- Contrat quinquennal renouvelable 1 fois

Le Bilan

- Un nouveau regard sur l'institution
- Le prémisses d'un parcours qualifiant

Des mesures correctives nécessaires

- Les nouveaux élèves colonels
- La gestion des emplois fonctionnels
- Les postes à l'Etat



**Améliorer la mise en œuvre d'un parcours
professionnel qualifiant**

LE VOLONTARIAT CONFRONTÉ AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE RELATIF AUX TRAVAILLEURS

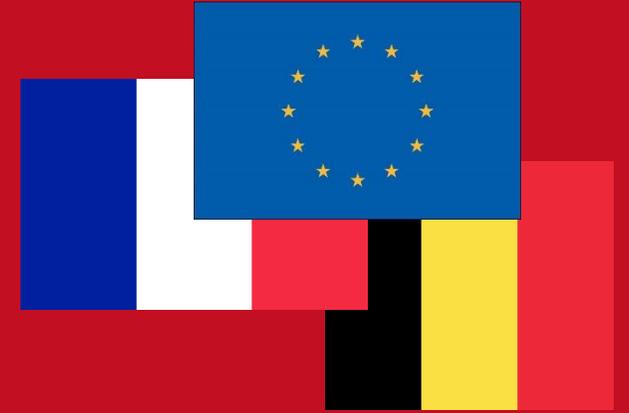
**David DECHENAUD Doyen de la faculté de droit de Grenoble
et sapeur-pompier volontaire**

PLAN DE L'INTERVENTION

- 1- Droit européen et droit national
- 2- Champ d'application de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003
- 3- Contenu de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003
- 4- Quelles perspectives d'avenir pour le statut des sapeurs pompiers volontaires ?

DROIT EUROPEEN ET DROIT NATIONAL

1- DROIT EUROPÉEN ET DROIT NATIONAL



- La hiérarchie des normes
- La directive de 2003 et la Cour de Justice de l'Union Européenne
- La décision du 21 février 2008 « *Ville de Nivelles contre Rudy Matzak* »
- La condamnation de la Belgique et la situation française

**CHAMP D'APPLICATION DE
LA DIRECTIVE 2003/88/CE
DU 4 NOVEMBRE 2003**

2- CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE DE 2003

- La notion de « travailleur » au regard du droit européen
 - activités réelles et effectives
 - sous la direction d'une personne
 - moyennant rémunération

Ex. : décision CJUE 5 oct, 2004 relatif aux secouristes de la Croix Rouge allemande.

- Le temps de travail opposé au temps de repos
- Une approche extensive de la CJUE



**CONTENU DE LA DIRECTIVE
2003/88/CE DU 4
NOVEMBRE 2003**

3- CONTENU DE LA DIRECTIVE DE 2003



- Des prescriptions *minimales* de sécurité et de santé en matière d'aménagement du temps de travail
- Détermination de périodes minimales de repos journalier (11 heures consécutives) hebdomadaire (24 heures s'ajoutant aux 11 heures hebdomadaires) et de congé annuel
- Fixation d'une durée maximale moyenne de travail hebdomadaire (48 heures)
- Dérogations encadrées à ces règles dans des domaines variés (cadres, main d'œuvre familiale, travailleurs des communautés religieuses)

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE STATUT DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES ?

4- QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE STATUT DES SPV ?

Trois solutions théoriquement envisageables

Solution 1 :

Application de la directive
aux SPV

Solution 2 :

Modification du droit
européen

Solution 3 :

Modification du droit
national

4- QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE STATUT DES SPV ?

Solution 1 :
Application de la directive
aux SPV

Avantages

- Respect des engagements européens
- Application d'un texte s'affichant comme protecteur des « travailleurs »

Inconvénients

- Assimilation de situations incomparables
- Remise en cause de fait du modèle de sécurité civile français (disparition du volontariat)
- Impact financier / budgétaire
- Désengagement citoyen

4- QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE STATUT DES SPV ?

Solution 2 :
Modification du droit
européen

Avantages

- Met un terme à une insécurité juridique ancienne et connue
- Préserve le modèle de sécurité civile français (maintien du volontariat)
- Maintien du modèle économique actuel

Inconvénients

- Difficulté de mise en œuvre
- Questionnements autour du réalisme de cette modification

4- QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE STATUT DES SPV ?

Solution 3 :
Modification du droit national

Avantages

- Facilité de mise en œuvre
- Erige en principe la particularité de l'engagement SPV au regard de la situation du « travailleur » au sens du droit européen
- Maintien du modèle économique actuel

Inconvénients

- Risque d'une insécurité juridique persistante
- N'évite pas la nécessité d'une modification majeure de la manière de solliciter la ressource SPV (problématique de la garde et de l'astreinte / de l'activité opérationnelle)

L'INNOVATION MANAGERIALE AU SEIN DES SDIS

Claude VIDAL

L'INNOVATION MANAGÉRIALE DANS LES SDIS POUR SORTIR DE L'ALTERNATIVE ENTRE SUPPRESSION ET RÉDUCTION DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE CONTRAINT

SOIT ON SUBIT !!!
SOIT ON AGIT ET RÉAGIT

IL FAUT INNOVER POUR :

DONNER DU SENS

Se transformer pour s'adapter et apporter des réponses concrètes

NON PAS RÉFORMER, MAIS TRANSFORMER :

Adapter ou réinventer les organisations

Changer de modèle, de paradigme

L'INNOVATION ? UNE SOLUTION THÉORIQUE OU BIEN UNE RÉALITÉ PRAGMATIQUE ?

C'EST :

- TRANSFORMER NOTRE ACTION PUBLIQUE : CHANGER DE MODÈLE, DE PARADIGME ET ADAPTER, TRANSFORMER, NOS ORGANISATIONS FONCTIONNELLES ET OPÉRATIONNELLES
- MAINTENIR LES RESSOURCES CAPACITAIRES/TERRITOIRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS, DES SECOURS
- COMMUNIQUER SUR LE COÛT DU « SAUVÉ », LA PLUS-VALUE DE L'ACTION DES SECOURS, LA VALEUR DE L'ACTION DONNÉE

- PASSER DE LA « FONCTION » À LA « MISSION »
- REDONNER DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE : EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES/HOMMES/MISSIONS

- CRÉER DE NOUVEAUX RAPPORTS : SDIS/USAGERS/REQUÉRANTS EN FAIRE UN CITOYEN ENGAGÉ, UN « RÉSILIENT »
- REDÉFINIR LES RELATIONS ÉLUS/TECHNICIENS : MOBILISER LES RESSOURCES ET L'EXPERTISE AU SERVICE DES ÉLUS POUR LES AIDER À FAIRE DES CHOIX RAISONNÉS
- LAISSER LA PLACE « À L'AUDACE, À L'AMBITION »
- OUVRIR LE « CHAMP DU POSSIBLE »

L'INNOVATION ? UNE SOLUTION THÉORIQUE OU BIEN UNE
RÉALITÉ PRAGMATIQUE ?

ALORS :

ÊTES-VOUS PRÊTS À OUVRIR LE CHAMP DU POSSIBLE ?

**ÊTES-VOUS PRÊTS À INNOVER POUR MAINTENIR NOTRE SERVICE
PUBLIC D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PROXIMITÉ ?**

« l'épaisseur d'une muraille compte moins que la volonté de la franchir » THUCYDIDE



SAPEURS ■ POMPIERS

DE FRANCE

LE MAG

Volontairement
professionnel

Chaque mois
je partage,
je me forme,
je m'informe.

Je m'abonne sur
www.pompiers.fr